



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 22 mars 2022

*Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire.
La séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal, 22 Rue de la Mairie.*

PRESENTS : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire

M. Franck JOUY, Mme Françoise BERTON, M. Frédéric TILLOY, Mme Sylviane SIEGFRIED, M. Christian MICHEL,
Maires-Adjoint.

Mme Pavla CLAQUIN, , Mme Cassandre JOUY, M. Franck LEROYER, M. Patrick MARIE, M. Pierre MORIN, M. Benjamin NITOT, M. Gilles REBIERRE-ROSE, Mme Catherine RHOD, Mme Amarjit RIVIERE, Mme Jacqueline WENTZEL,
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cindy SIMON pouvoir à M. Jean-Luc GUINGOUAIN
Mme Catherine MOZAIVE pouvoir à M. Frédéric TILLOY
M. Didier JEAN pouvoir à M. Franck JOUY

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2022.

FINANCES COMMUNALES :

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021,
- Affectation du résultat 2021,
- Vote des taux des taxes communales 2022,
- Vote du budget primitif 2022,
- Subvention groupe scolaire et CCAS.

DIVERS :

- Désignation d'un logement d'urgence communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 après vérification du quorum.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune des séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Franck JOUY se porte volontaire pour tenir le rôle de secrétaire à cette réunion.

Accord du conseil à l'unanimité.

Remarque de Mme Jacqueline WENTZEL et de M. Pierre MORIN sur la remise sur table du compte administratif le jour du conseil et non quelques jours avant.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022 ne fait l'objet d'aucune observation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Frédéric TILLOY, Maire-adjoint aux finances, qui procède à la lecture du compte administratif 2021.

Le budget a fait l'objet de 3 réunions de la commission finances :

- Le 15/02/2022 pour la section de fonctionnement,
- Le 22/02/2022 pour la section investissements,
- Le 08/03/2022 pour une synthèse des sections de fonctionnement et investissements, cette date étant ouverte à tous les membres du conseil municipal qui ont souhaité y participer.

Monsieur TILLOY précise que ces commissions ont bien été suivies et remercie l'ensemble des membres qui y ont assisté ainsi que Madame Mélanie MEUDEC, agent administratif en charge de la comptabilité, pour son investissement à l'élaboration de son premier budget à Langrune sur Mer.

La section de fonctionnement présente un excédent de 269 875.69 € et un résultat d'investissement déficitaire de 394 496.82 €

D'où un résultat de l'exercice 2021 de - 124 621.13 €.

L'excédent de fonctionnement s'explique par la bonne maîtrise des dépenses. Le déficit d'investissement est dû au décalage du retour de perception des subventions et de la non-réalisation du recourt à l'emprunt.

	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
<i>DEPENSES 2021</i>	884 085.32	1 384 832.26	2 268 917.58
<i>RECETTES 2021</i>	489 588.50	1 654 707.95	2 144 296.45
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</i>	- 394 496.82	269 875.69	- 124 621.13
<i>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</i>	468 819.88	0.00	0.00
<i>RESULTAT DE CLOTURE 2021</i>	74 323.06	269 875.69	344 198.75

Le compte de gestion présenté par la perception est identique au compte administratif de la commune.

Hors la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Frédéric TILLOY propose au vote de l'assemblée le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'adopter le compte administratif et le compte de gestion 2021.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

RESULTAT 2021

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 384 832,26	1 654 707,95	269 875,69
INVESTISSEMENT	884 085,32	489 588,50	- 394 496,82
RESULTAT 2021	2 268 917,58	2 144 296,45	- 124 621,13

AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	269 875,69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	-394 496,82 €
REPORT D'INVESTISSEMENT CUMULE	468 819,88 €
RESULTAT D'EXECUTION 2021	<hr/> 344 198,75 €

AFFECTATION DU RESULTAT SOIT 344 198,75 €

Il est proposé l'affectation suivante :

Section

d'investissement

Affectation au compte 1068 du résultat de fonctionnement :	169 875,69 €
Report au compte 001 de l'excédent d'investissement :	74 323,06 €
Report au compte 002 de l'excédent de fonctionnement :	100 000,00 €
	<hr/> 344 198,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ D'adopter l'affectation du résultat 2021 proposée par Monsieur le Maire.

4. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter la pression fiscale sur la commune pour l'année 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. Monsieur le Maire précise que malgré l'augmentation des taxes, la commune ne maîtrise pas les augmentations des autres instances.

Depuis 2021, les communes votent le taux communal plus le taux Départemental qui est de 22.10 % pour 2021. Le taux de référence est de 21.39 % (taux communal 2021) + 22.10 % (taux départemental) soit 43.49 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- ✓ De reconduire les taux 2021 pour 2022, à savoir :
 - Taxe foncière bâti : 43.49 %
 - Taxe foncière non bâti : 27.41 %

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Frédéric TILLOY, Maire-adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2022.

Question de Mme Jacqueline WENTZEL : demande une explication sur le montant de 700 € au compte investissement 2188 - Matériel de police.

- *Réponse de M. TILLOY : il s'agit de l'achat d'un vélo et du matériel de sécurité et de défense.*

Question de Mme Jacqueline WENTZEL : les conseillers communautaires reçoivent-ils une indemnité ?

- *Réponse de M. GUINGOUAIN : les conseillers communautaires ne reçoivent aucun traitement hormis le vice-président, Jean-Luc GUINGOUAIN.*

Il s'équilibre en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à 1 862 235,91 € et la section d'investissement s'élève à 1 501 417,20 €.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'adopter le budget primitif 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	PROPOSITION	VOTE
042	Transferts entre sections	7 456,80 €	7 456,80 €
011	Charges à caractère général	495 054,72 €	495 054,72 €
012	Charges de personnel	822 900,00 €	822 900,00 €
14	Atténuations de produits	20 000,00 €	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	100 000,00 €
65	Charges de gestion courante	410 969,00 €	410 969,00 €
66	Charges financières	4 655,39 €	4 655,39 €
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €	1 200,00 €
	TOTAL	1 862 235,91 €	1 862 235,91 €

RECETTES

CHAP	INTITULE	PROPOSITION	VOTE
002	Excédent antérieur de fonctionnement N-1	100 000,00 €	100 000,00 €
013	Atténuation de charges	15 000,00 €	15 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections - Travaux en régie	165 173,91 €	165 173,91 €
70	Produits des services	71 300,00 €	71 300,00 €
73	Impôts et taxes	1 173 687,00 €	1 173 687,00 €
74	Dotations et participations	252 275,00 €	252 275,00 €
75	Produits de gestion courante	83 800,00 €	83 800,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
	TOTAL	1 862 235,91 €	1 862 235,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	INTITULE	PROPOSITION	VOTE
040	Transferts entre sections - Travaux en régie	165 173,91 €	165 173,91 €
041	Opérations patrimoniales	51 543,51 €	51 543,51 €
13	Subventions d'investissement	50 000,00 €	50 000,00 €
16	Emprunts et cautionnements	65 028,65 €	65 028,65 €
204	Subventions d'équipements versés	1 000,00 €	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	158 900,00 €	158 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	553 668,21 €	553 668,21 €
23	Immobilisations en cours	356 102,92 €	356 102,92 €
TOTAL		1 501 417,20 €	1 501 417,20 €

RECETTES

CHAP	INTITULE	PROPOSITION	VOTE
001	Excédent antérieur d'investissement reporté	74 323,06 €	74 323,06 €
040	Transfert entre sections - Amortissement	7 456,80 €	7 456,80 €
041	Opérations patrimoniales	51 543,51 €	51 543,51 €
10	Dotations, fonds divers	511 671,29 €	511 671,29 €
13	Subventions d'investissements	653 422,54 €	653 422,54 €
16	Emprunts et dettes	203 000,00 €	203 000,00 €
TOTAL		1 501 417,20 €	1 501 417,20 €

6. SUBVENTION GROUPE SCOLAIRE ET C.C.A.S.

Monsieur Frédéric TILLOY, Maire-adjoint aux finances, propose les montants de subventions allouées ci-après :

Centre Communal d'Action Sociale	8 000.00 €
Classes de Découvertes Ecole	4 425.00 €
Coopérative Ecole	1 100.00 €

Les deux subventions Ecole font suite à une demande de la direction du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ D'adopter les subventions ci-après citées,
- ✓ D'inscrire ces sommes au budget primitif 2022.

7. DESIGNATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE COMMUNAL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de désigner un logement d'urgence communal pour les personnes nécessiteuses ou en urgence absolue.

Plusieurs logements sont disponibles : un studio au-dessus de la salle Podevin, un autre à titre précaire mais déjà utilisé temporairement, 2 logements au-dessus de la mairie dont un à rénover mais donnant accès aux archives de la mairie.

La guerre en Ukraine a été abordée et plus particulièrement l'accueil des familles réfugiées Ukrainiennes en Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- ✓ De désigner les 2 logements au-dessus de la salle Podevin comme logement d'urgence communal,
- ✓ De mettre à disposition un logement pour accueillir une famille,
- ✓ De s'inscrire auprès de la Préfecture sur le site [demarches.simplifiees.fr](https://www.demarches.simplifiees.fr) pour le « recensement des capacités d'hébergement des personnes morales - dispositif Ukraine »,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Épicerie : après 4 mois de travaux, l'épicerie Coccimarket ouvrira le 1^{er} avril. L'inauguration aura lieu le 08/04 à 18h30 sur le parking de la place du marché.
- Travaux d'assainissement rue de Luc : les travaux de remplacement des canalisations sont sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat d'eaux usées et seront suivis par le cabinet MOZAIK. Le planning d'intervention est en cours de finalisation avec une demande d'arrêt des travaux sur la période estivale. Les travaux seront reportés en septembre 2022 afin de pouvoir intégrer le changement de la canalisation d'eau potable.
- Chasses aux œufs : la chasse aux œufs des enfants de l'école aura lieu le 16/04 à 11h au Parc des Chasses.
- Parc des Chasses : des travaux d'élagage et de coupes sanitaires sont en cours. Une demande de déclaration préalable a été déposée pour l'aménagement du parc et pour des travaux d'abattage d'arbres malades et dangereux dès le mois de septembre.

La réception des travaux du bâtiment des Chasses aura lieu en fin de mois. Des travaux en régie se poursuivront par le personnel communal jusqu'à fin mars.
- Projet d'implantation d'une superette à St Aubin sur Mer : une pétition a été lancée par la mairie de St Aubin contre le projet d'implantation de cette enseigne. Monsieur le maire propose aux conseillers d'associer la commune à cette pétition dans le cadre de la mise en danger du commerce local.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,
Franck JOUY



Le Maire,
Jean-Luc GUINGOUAIN

